



Compte Rendu de séance Conseil Municipal du 17 octobre 2016

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en application du code général des collectivités territoriales, s'est réuni sous la présidence de Jean-Claude GENDRONNEAU, Maire de Santeny, le lundi 10 octobre 2016 à 21h, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

Désignation du secrétaire de séance

Finances

- Décision modificative budgétaire

Enfance/Jeunesse

- Attribution d'une subvention au collège Georges Brassens
- Attribution d'une subvention à l'association Les Petits Princes (versement du CMJ)

Approbation du compte-rendu de la séance du 12 septembre 2016

Questions diverses communales

Questions territoriales et métropolitaines

Présents : Sophie DEL SOCORRO, Noëlle JEANNOLLE, Valérie MAYER-BLIMONT, Martine THIRROUEZ, Lionel GARNIER, Christophe VINCENT, Maires Adjoints

Mmes MM. Eric BAUDE, Vincent BEDU, Ghislaine BRAC DE LA PERRIERE, Bernard CHEVILLON, Brigitte D'HUY-ROUX, Philippe DINAY, Marie-Claire GUALLARANO, Jacqueline HADJHAMOU, Joël HANSCONRAD, Jean-Claude LE GALL, Shaun MALONEY, Karen NABETH, Laurent REBEQUET, Magalie RICHARD, Seynabou SOW, Conseillers ;

Absents représentés : Anne DERIVET représentée par Marie-Claire GUALLARANO, Claudine KESSLER représentée par Magalie RICHARD, Philippe NAHON représenté par Jean-Claude LE GALL, Jean-Luc POUGET représenté par Sophie DEL SOCORRO,

Absent : Véronique FLAMAND

Formant la majorité des membres en exercice.

Shaun MALONEY a été élu secrétaire de séance.

Florence NGUYEN-ROUAULT, Directrice Générale des Services, lui est adjointe à titre d'auxiliaire, en application de l'article L 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales.

FINANCES

Décision modificative budgétaire

Monsieur le Maire rappelle le fonctionnement du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT). Le montant de notre contribution communale nous avait été notifié en avril 2016 et devait être révisé avant le 31 décembre 2016 pour intégrer la valorisation financière des compétences exercées de plein droit par le Territoire depuis le 1^{er} janvier.

Par décision modificative budgétaire du 11 avril 2016, la somme de 286 618 € a été inscrite à l'article 65541 au titre du FCCT.

Monsieur le Maire rappelle le système ascendant ou descendant de l'attribution de compensation (via le FCCT) en fonction des transferts de compétences.

Réunie le 22 juin 2016, la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a adopté à l'unanimité une première révision du FCCT, au titre de la compétence « Plan Local d'Urbanisme ». Les dépenses de fonctionnement relatives à la gestion du PLU communal (frais de modification/révision, contentieux...) ont été évaluées à 4 949 € par an pour la Commune de Santeny.

Conformément à l'avis de la CLECT du 22 juin 2016, le FCCT de la Commune de Santeny doit être révisé.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la décision modificative suivante :

DF article 65541 (FCCT) = 4 949 €

DF article 6226 (honoraires) = - 4 949 €

Attribution d'une subvention au collège Georges Brassens

Par l'intermédiaire de son Foyer Socioéducatif, le Collège Georges Brassens souhaite renforcer l'ouverture culturelle de ses élèves par le biais d'exposition d'artistes reconnus au sein de son établissement.

Une première exposition a eu lieu en septembre faisant ainsi le lien avec le salon d'automne organisé par la commune.

Afin d'accompagner cette initiative le FSE a fait une demande de subvention d'un montant de 125 € à la commune de Santeny ainsi qu'à la commune de Marolles en Brie.

Monsieur BEDU demande ce que signifie « artiste reconnu », Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'artistes professionnels ayant exposé au salon d'automne de Santeny, via Art Bayard.

Madame de LA PERRIERE demande quel est le lien avec le salon en cours. Monsieur le Maire explique qu'il y a sans doute confusion entre le salon d'automne et le SIMA.

Madame NABETH demande si le collège est suffisamment sécurisé pour accueillir de telles expositions. Madame DEL SOCORRO et Monsieur GARNIER répondent que ceci est de la responsabilité des organisateurs et que ceux-ci ont contracté les assurances nécessaires.

Monsieur GARNIER explique qu'un travail pédagogique a été mené au sein du collège en lien avec l'exposition.

Vu l'avis favorable des commissions enfance/affaires scolaires et jeunesse/sports/vie associative réunies le 29 septembre,
Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 125 € au FSE du Collège Georges Brassens.

Attribution d'une subvention à l'association Les Petits Princes

Le Conseil Municipal des Jeunes de Santeny a récolté la somme de 101,28 € lors de la brocante de mai 2016. Leur volonté est de reverser cette somme à l'association *Les Petits Princes*. Cette association permet de réaliser les rêves des enfants malades.

Afin de respecter les procédures légales budgétaires, la commune doit encaisser cette somme et la reverser sous forme de don à l'association.

Monsieur BEDU rappelle que les enfants ont consacré beaucoup de temps pour réunir les fonds correspondant à cette proposition de subvention et il estime que la Commune aurait pu arrondir la somme. Monsieur DINAY explique que d'autres actions vont être menées au cours de l'année scolaire, telle que la vente de gâteaux. Il propose donc d'attendre que toutes les actions soient menées pour qu'un coup de pouce du conseil municipal puisse être apporté.

Vu l'avis favorable des commissions enfance/affaires scolaires et jeunesse/sports/vie associative réunies le 29 septembre,
Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 101,28 € à l'association *Les Petits Princes*.

Approbation du compte-rendu de la séance du 12 septembre 2016

Monsieur VINCENT précise, page 13, qu'il s'agit de la Chambre des métiers et de l'artisanat et non de la Chambre du commerce.

Madame DEL SOCORRO prend la parole au nom de Monsieur POUGET qu'elle représente, et fait lecture des remarques de Monsieur POUGET : « *Je souhaite que lors de l'approbation du compte rendu du dernier CM, des précisions soient apportées concernant mon intervention page 8 : "Monsieur POUGET fait lecture de commentaires du groupe EPS sur les réseaux sociaux qu'il qualifie de dénigrants".*

Le résumé de mon intervention est très succinct. j'ai évoqué la page Facebook de Monsieur Bedu et non du groupe EPS et j'ai fait lecture de ses propos sur un article posté le 21 juillet : "Reconnaissons l'inefficacité totale du maire, des adjoints, de l' élu au territoire ...". Au vu de ces propos dénigrants, il peut comprendre aisément que l'on ne fasse pas appel à lui pour une réunion de gestion de crise.

Je donne mon pouvoir à Sophie Del Socorro afin que les précisions soient lues et portées au compte rendu de séance prochain. »

Monsieur BEDU affirme qu'il n'a pas dit cela. Madame DEL SOCORRO et Monsieur REBEQUET confirment qu'il l'a bien exprimé. Monsieur BEDU demande à Monsieur le Maire de faire cesser ce dialogue afin de mettre fin à la polémique.

Madame DEL SOCORRO précise que Madame KESSLER avait même renchéri qu'il y avait trop d'insultes.

Madame NABETH estime qu'il n'y avait pas de détails dans les propos de Monsieur POUGET.

Monsieur HANSTRAD souhaite faire deux remarques : il considère qu'il est consternant d'être à 21h20 sur ce genre de détail. Madame DEL SOCORRO considère qu'il ne s'agit pas d'un détail. Monsieur DINAY estime qu'injurier un conseil municipal n'est pas un détail.

En second lieu, Monsieur HANSTRAD rappelle qu'il s'agit d'un compte-rendu et non d'un procès verbal. Il estime que si une injure est portée dans ce conseil, il appartient au Maire d'y mettre fin, et qu'il faudrait prouver qu'il y a eu insulte dans cette instance. Madame DEL SOCORRO, Monsieur DINAY et Madame Valérie MAYER-BLIMONT précisent que les injures n'ont pas été proférées dans cette instance mais sur les réseaux sociaux.

Monsieur BEDU se dit très surpris que l'on débâte de ce point dans la mesure où il est fait référence à un réseau social publié à titre personnel. Il considère que s'il y a injure, les personnes touchées peuvent aller porter plainte.

Monsieur le Maire considère que les réseaux sociaux constituent un véritable poison. Monsieur POUGET s'est exprimé à ce sujet le 12 septembre.

Quant à la cellule de crise de cet été relative à l'aire de grand passage, Monsieur le Maire confirme qu'il n'y a inclus que des membres de la majorité. Monsieur BEDU répond qu'il a vérifié la décision du Maire de ne pas associer les élus EPS au groupe de crise et a publié l'information sur facebook.

Monsieur le Maire informe ne pas regarder le facebook de Vincent BEDU/EPS. Sa réponse à Monsieur BEDU n'était donc pas liée aux publications facebook mais beaucoup plus à l'e-mail de Monsieur BAUDE.

Madame DEL SOCORRO souhaite apporter une précision quant à la remarque de Monsieur BEDU exprimée page 5 du compte-rendu, selon laquelle Monsieur le Maire était au courant du projet d'aire de grand passage et de sa possible localisation à Santeny. Madame DEL SOCORRO dispose du rapport cité de septembre 2015 et demande à Monsieur BEDU où Santeny est cité comme commune potentielle d'accueil car elle ne l'a pas trouvé. Monsieur BEDU répond ne pas avoir le document pendant la présente séance.

Monsieur le Maire et Madame DEL SOCORRO informent que ce document existe effectivement mais qu'à aucun moment, Santeny n'y est citée comme pouvant accueillir une aide de grand passage.

Madame de LA PERRIERE se réfère à la page 7 paragraphe 5 et demande si le compte-rendu de la commission réunie sur la question d'aire de grand passage peut être communiqué. Monsieur le Maire répond que l'on n'a pas reçu à ce jour ledit compte-rendu.

Monsieur HANSTRAD demande des précisions quant à l'avant-dernier paragraphe du compte-rendu, relatif au SYAGE. Monsieur le Maire répond qu'il a prévu d'en parler au moment des Questions diverses.

Sous réserve de ces remarques, le compte-rendu est soumis à l'approbation des membres du Conseil Municipal, il est approuvé à la majorité, 25 voix pour une abstention (Joël HANSCONRAD au vu des propos entendus).

Questions diverses communales

Monsieur le Maire informe qu'il n'est plus question d'installer une aire de grand passage à Santeny. Ce point a été retiré de l'ordre du jour de la séance de ce matin du conseil départemental.

La commission consultative sera réunie une nouvelle fois en 2016 pour réexaminer la localisation de l'aire (à la place de Santeny). La proposition porte pour le moment sur un terrain appartenant à l'Etat sur la Commune de Valenton. La commission en débatera et se prononcera : identification d'un site et présentation du schéma au vote du conseil départemental. Monsieur le Préfet envisage la possibilité que le projet de schéma soit proposé au vote sans localisation précise d'aire de grand passage.

Monsieur le Maire informe qu'il rencontrera Monsieur le Préfet le 21 octobre à ce sujet.

Monsieur le Maire souligne l'implication de la population. Il rappelle que l'EPT GPSEA a délibéré en faveur de la non localisation de l'aire à Santeny, ainsi que les conseils municipaux de plusieurs Communes membres du Territoire. Il souligne également l'intervention de plusieurs élus locaux et nationaux, quelle que soit la couleur politique.

Si le site de Valenton devait être choisi, il s'agit d'un terrain limitrophe de Limeil-Brévannes. Dans cette hypothèse, le Territoire fera tout pour minimiser les inconvénients pour Limeil. La Commune de Valenton est volontaire pour accueillir ce projet.

Madame SOW demande si le précédent vote a été retiré. Monsieur le Maire répond qu'il le sera lors de la prochaine réunion de la commission. Madame SOW demande s'il n'existe plus de menace, si la vigilance doit être réduite. Monsieur le Maire répond qu'à ce jour la menace n'existe plus mais qu'il convient de demeurer vigilant.

Questions territoriales et métropolitaines

Monsieur le Maire informe que l'enquête publique relative à la révision du PLU s'est ouverte le 10 octobre.

Monsieur le Maire souhaite souligner un point important : la localisation de la réserve destinée à accueillir la déviation de la RN19. L'actuel PLU la fixait au nord du TGV, le projet du futur PLU la situe au sud du TGV. Cette évolution s'explique par la modification du PLU de Servon en 2014 qui a passé la déviation au sud du TGV. Donc aujourd'hui, il est évident que l'on ne peut plus passer ailleurs qu'au sud.

Monsieur le Préfet du Val de Marne a manifesté son désaccord quant à ce nouveau tracé, pourtant approuvé en 2014 par le Préfet de Seine et Marne. Monsieur le Préfet du Val de Marne se réfère au SDRIF pourtant également applicable en Seine et Marne.

Madame MAYER-BLIMONT explique qu'elle a pris la parole lors de la séance du conseil territorial relative à l'aire de grand passage. Elle a notamment rappelé le manque total de concertation.

Elle informe qu'un groupe de travail métropolitain sur le transport fluvial présidé par Monsieur Herbillon, Maire de Maisons-Alfort, a été mis en place et travaille afin d'obtenir une délégation du STIF sur le sujet.

Madame MAYER-BLIMONT rappelle que l'appel à projets « Inventons la Métropole » a été lancé en début d'année. Les Maires ont été sollicités.

AU cours de l'été 2016, des équipes d'élus ont été mises en place par le Président de la MGP pour visiter les 112 sites dont Santeny qui avait candidaté. 61 sites ont été retenus, dont celui de Santeny. Cet appel à projets fait venir des investisseurs, des aménageurs etc et donne une plus grande visibilité à la Commune.

Les 61 sites ont été présentés le 10 octobre au Pavillon Baltard. Le stand de Santeny était tenu par Philippe NAHON et Sophie DEL SOCORRO.

En septembre 2017, un jury présidé par Monsieur le Maire choisira le candidat. Il s'agit d'un concours centré sur l'innovation.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'un projet d'aménagement du centre village et remercie tous ceux qui ont contribué à la préparation du dossier.

Monsieur HANSCONRAD déclare que le groupe EPS découvre ce projet. Il demande si celui-ci ne se téléscope avec le projet de révision du PLU. Monsieur le Maire répond qu'il n'y a aucune incompatibilité entre ce projet et le PLU.

Monsieur le Maire souhaite revenir sur la question des taxes fiscales versées au SYAGE. Le Syndicat dispose d'une double ressource : les redevances (factures d'eau) et la part fiscale issue des TF. La compétence assainissement a été transférée au Territoire. Or le Territoire ne peut pas juridiquement percevoir des ressources fiscales, il n'a donc pas pu les récupérer. Les administrés des 5 communes du Plateau Briard n'ont donc pas payé cette partie de leur fiscalité, ce qui représente un total de 950 000 € en moins pour le SYAGE. Une solution doit être trouvée.

Un accord a été défini entre le Territoire et le SYAGE : le Territoire va payer la totalité en 3 ans. Les Communes rembourseront le Territoire sur 10 ans, suivant un système de lissage.

Madame MAYER-BLIMONT précise que ceci est indiqué sur les feuilles d'imposition de la TF et explique qu'il s'agit d'un jeu d'écritures fiscales.

Monsieur le Maire souligne une réduction sensible de la TEOM.

Madame de LA PERRIERE revient sur les propos de Madame MAYER-BLIMONT sur le projet « Inventons la Métropole » : elle se dit ravie que le projet ait été retenu et ait été présenté par Philippe NAHON et Sophie DEL SOCORRO. Toutefois elle déplore que les élus EPS n'aient pas été informés et invités. Madame MAYER-BLIMONT explique que le but de la manifestation au Pavillon Baltard était de dévoiler les sites ; même les Maires ont été informés deux jours avant.

Monsieur HANSCONRAD interroge sur le contenu du projet : la destruction et la reconstruction de la Place de Gondy. Il demande quand les propriétaires seront informés. Madame MAYER-BLIMONT répond que les logements de la Place de Gondy sont exclusivement des logements sociaux et que les autres propriétés concernées appartiennent à la Commune ou sont en cours de maîtrise foncière par la Commune. Monsieur HANSCONRAD se réfère à un article de la presse citant Madame DEL SOCORRO : « quelques maisons et jardins... ».

Monsieur le Maire précise que les seuls propriétaires concernés sont Valophis et la Commune. Il précise qu'il ne sera pas question de démolir sans reloger les habitants des logements sociaux.

Madame MAYER-BLIMONT rappelle que le critère de la maîtrise foncière était essentiel pour que le projet soit retenu.

Madame de LA PERRIERE revient sur la visite du site le 9 septembre et la visite du centre hippique. Elle rappelle qu'il s'agit d'une propriété privée et qu'elle souhaite être informée au préalable.

Madame MAYER-BLIMONT répond ne pas comprendre cette remarque dans la mesure où il s'agit d'un établissement pouvant recevoir du public.

Monsieur le Maire indique qu'il espère que beaucoup ont pu visiter le SIMA. Madame GUALLARANO regrette qu'il n'y ait pas eu beaucoup de Santenois. Le salon 2016 a été magnifique et de très grande qualité. Monsieur le Maire souligne l'implication de Mesdames GUALLARANO et HADJ'HAMOU ainsi que les élus des autres Communes.

Monsieur BAUDE demande si le Maire va répondre à la question écrite du groupe EPS.

Monsieur le Maire fait lecture de la question mais estime qu'elle est parvenue de manière trop tardive (ce jour, 17 octobre, à 15h par courriel) : « **Question écrite pour le CM de ce soir, Commercialisation du programme des Pendants :**

La construction des bâtiments est en voie d'achèvement.

Pouvez-vous nous faire un état de la commercialisation ?

De la tranche accession de 60 logements et 7 maisons.

Quel est :

- Le nombre de logements vendus à ce jour,

- Le profil des acquéreurs

- Accédants a la propriété

- primo accédants

- secundo accédant

- nombre d'enfants par famille

Investisseurs privés dans le cadre du dispositif Pinel

- Financement classique

- Financement au titre du logement social type PLS

- Répartition entre accédants et investisseurs

D'après les documents publicitaires, la livraison des logements est annoncée pour mars 2017, qu'en est-il ? ».

Monsieur le Maire confirme la date de livraison des logements. Il déclare ne pas apporter de réponse détaillée aux autres questions car plusieurs ne nous concernent pas (mode de financement). Le point qui nous concerne est le nombre d'enfants ; Monsieur le Maire

précise que vu le nombre de classes, il n'y aura aucune difficulté à absorber de nouveaux enfants.

Monsieur BAUDE demande quand un point sera fait. Monsieur le Maire répond que tous les éléments seront connus au cours du 1^{er} trimestre 2017 pour préparer la rentrée de septembre 2017.

Monsieur BAUDE considère qu'il est important de savoir si des acquisitions Loi Pinel avec exonération de taxe foncière sont réalisées.

Monsieur le Maire répond qu'il y a des investissements Pinel mais a priori pas de PLS. Monsieur le Maire déclare que des appartements PLS privés ne sont pas comptés comme logements sociaux. Monsieur BAUDE affirme le contraire.

Monsieur BEDU demande où en est le projet de l'Ormeteau. Monsieur le Maire répond que le portage sera levé en début d'année 2017 par le Territoire. Il informe du projet de déplacement du magasin Lidl de Servon vers Santeny, sur la zone de l'Ormeteau. Monsieur BAUDE considère que cela va générer une troisième centralité.

Madame SOW demande ce qu'il en est du déploiement de la fibre. Monsieur le Maire répond qu'il y aura une réunion publique sur ce sujet mi-novembre. Seul SFR commercialisera la fibre sur le Plateau. Monsieur BEDU demande ce qu'il adviendra s'il y a un problème de câble avec le réseau de télédistribution aux Gravieres et au Pré Brûlé. Il explique qu'au Domaine, SFR a utilisé les fourreaux de la télédistribution du Domaine. Si les fourreaux sont écrasés, SFR demande ensuite de réparer.

Monsieur BAUDE revient sur le projet d'un magasin Lidl et considère que la création d'une troisième centralité va tuer notre boulangerie de village. Monsieur le Maire rappelle que Lidl existe déjà et que par conséquent l'impact ne sera pas important sur les changements de consommation.

La séance est levée à 22h20.

Jean-Claude GENDRONNEAU
Maire de SANTENY

Shaun MALONEY
Secrétaire de séance

Les membres du Conseil Municipal